



Règlement de jeu

Jeu Weldom Brico Bonus - COGEMO

Article 1 – Société Organisatrice

La société RAVATE DISTRIBUTIONS, dont le siège social est situé au 131 Rue du Maréchal Leclerc à Saint Denis 97400, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de St Denis sous le numéro SIRET 40150657100017 et la Société SMART SHOPPER, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 20 Rue Terrain l'Avion Ze Bureau2, Local l'Eperon 97435 St Gilles-Les Hauts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 513 435 313, ci-après La « Société organisatrice », organisent un jeu avec obligation d'achat, au sein de ses magasins de l'enseigne Weldom Ravate, exclusivement sur l'île de la Réunion, appelé « JEU WELDOM BRICO BONUS-COGEMO » du mercredi 17 juin au samedi 27 juin 2026 inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu sera disponible du mercredi 17 juin au samedi 27 juin 2026 inclus dans les 6 magasins de l'enseigne Weldom Réunion :

- Saint-Denis : Rue Du Maréchal Leclerc 377, Saint-denis, Réunion, Réunion 97400
- Saint-Leu : PNTE Des Chateaux 5 r Ateliers, 97436 Saint Leu
- Saint-Paul : 45 Rue du Kovil, Savanna, Saint-Paul 97460
- Saint-André : Centre Commercial, Chemin Lefaguyes, 55 Rue de la Cocoteraie, Saint-André 97440, La Réunion
- Etang-Salé : 117 All. de Montaignac, L'Étang-Salé 97427, La Réunion
- Saint-Pierre : 148 Rue des Bons Enfants, Saint-Pierre 97410, La Réunion

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique et majeure résidant à l'île de la Réunion, à l'exclusion de toute personne ayant un lien juridique avec la Société Organisatrice, et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Le participant est libre de participer plusieurs fois au cours de cette opération dans le respect d'une (1) participation par passage en caisse et selon les conditions d'accès liées à chaque point de vente participant.

Nul ne peut participer au Jeu pour le compte d'une autre personne.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation au Jeu sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice de l'un des lots mis en jeu. A cet égard,

tout Participant autorise la Société Organisatrice à faire toute vérification concernant son identité et son adresse postale.

Le seul fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 – Durée

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Dans de telles circonstances, la société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants.

Article 4 – Annonce du jeu

Le jeu sera susceptible d'être annoncé sur les supports suivants :

- Flyers A5
- PLV en magasin
- Réseaux sociaux de l'enseigne et de ses partenaires
- Encart prospectus & tract

Article 5 – Dotation mise en jeu

- 5 bons d'achat d'une valeur de 30€TTC valable 30 jours à compter de sa date d'envoi, dans le magasin dans lequel a été gagné le bon et à valoir sur les produits COGEMO (brosserie et produits de la marque Sanytol).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Article 6 – Modalités de participation au Jeu – Désignation du gagnant

Pour enregistrer sa participation, le participant doit respecter les étapes suivantes :

1 - Acheter un produit COGEMO éligible à l'opération dans un des points de vente participant entre le 17/06/2026 et le 27/06/2026 inclus.

2 - Se rendre sur le site de l'opération accessible via le QR code présent sur les différents supports promotionnels de l'opération ou directement depuis le site www.weldom-bricobonus.re

3 - Compléter le formulaire de participation et joindre son ticket de caisse complet faisant apparaître la date d'achat, l'enseigne et le produit COGEMO acheté. Il est à noter que le participant aura la possibilité de joindre son ticket de caisse à la Société organisatrice à l'annonce de son gain si celui-ci n'a pas été renseigné au moment de sa participation.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription, à condition que le formulaire de participation soit complet et le justificatif d'achat joint soit validé et conforme au règlement du Jeu.

Ne seront pas prises en considération les participations sans adresse, incomplètes, inexactes, ou tardives.

Liste des références éligibles à l'opération :

BROSSERIE	
Code Barre	Designation
8014337002202	BALAI PAVONE COULASSORTI MT
8016856010065	MCHE METAL 120 CM ROUGE MT DF
8014337002462	PELLE MCH LONG PLIABLE MT
3166721490005	MCH BOIS 1.30M TH
3166720014103	BALAI PAILLE DE RIZ 5 FILS TH S
3166720003220	SET PELLE BALAYETTE COUL TH
3166720023334	BALAI COCO ZEBRE 29CM TH

SANYTOL	
Code Barre	Designation
3045206300001	SA DESI MU PIST 500ML ES
3045206300063	SA MU PIST PAMPLEM 500ML ES
3045206392969	SA PROTECTION CUIS PIST 500ML ES
3045206392976	SA PROTECTION SDB PIST 500ML ES
3045206300148	SANYTOL DESINF PISTOL CITRON 500ML
3045206390200	SA DES NET EUCALYPTUS 1L ES
3045206390224	SA DES NETT CITRON 1L ES
3045206390064	SA DES NETT PAMPLEM. 1L ES
3045206390286	SA DES NETT FRAICHEUR 1L ES
3045206313285	SA 72LINGET DES PAMPLEM ES
3045206313605	SA 72LINGET DES ANTI-ALLEGENE ES
3045206503006	SA GEL DESIN MAIN 250ML ES

Article 7 – Modalités d'obtention de la dotation

Le gagnant sera contacté par la société Organisatrice par mail ou par téléphone dans un délai de 30 jours après la date de fin de l'opération.

Le bon d'achat lui sera transmis par mail et comportera un code unique associé au bon.

En cas d'inexactitude des coordonnées du participant présentes dans la participation, la dotation sera considérée comme perdue sans réclamation possible du gagnant.

Le bon d'achat sera à utiliser dans le magasin dans lequel le participant a joué au jeu dans la limite de la date de fin de validité indiqué sur le bon (30 jours). Pour utiliser son bon, le gagnant présentera son bon dématérialisé en caisse de son magasin. Aucun remboursement, échange ou rendu monnaie ne pourra se faire sur le bon.

Article 8 - Informatique et libertés

Les informations nominatives qui sont recueillies dans le cadre du Jeu tirage au sort font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la Société Ravate Distribution. Elles sont destinées à la Société Ravate Distribution qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de la gestion du Jeu.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant où demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : Demont Eva – eva.demont@ravate.com

Vous pouvez par ailleurs contacter la Société Organisatrice qui se chargera de faire parvenir votre demande à notre DPO :

Par email : contact@smartshopper.re

Par courrier postal : SMART SHOPPER – 20 Rue Terrain l'Avion Ze Bureau2, Local l'Eperon 97435 St Gilles-Les Hauts

Toute demande doit préciser le motif de la demande, la société concernée par la demande ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse. En cas de doute sur votre identité, un justificatif d'identité pourra être demandé. SOREBRIC adressera la réponse dans un délai maximum d'un mois, à compter de la date de réception de la demande ; ce délai pouvant être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne, directement sur le Site de la CNIL ou par voie postale à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 9 - Autorisation

Les participants autorisent la Société organisatrice et Ravate Distribution à procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité et leurs coordonnées.

Article 10 - Respect du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

La Société Ravate Distribution se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder.

Toutes les difficultés seront soumises au tribunal d'instance compétent.

Article 11 - Responsabilité

La Société Ravate Distribution pourra à tout moment modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La Société Ravate Distribution n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité et la qualité des lots gagnés.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents, pertes, vols qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La Société Ravate Distribution n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté tel que : un incident technique lié à une défectuosité du système utilisé ou à un accès frauduleux au dit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

Article 12 - Mise à disposition du règlement

Il est disponible gratuitement sur simple demande écrite (cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse : Agence SMARTSHOPPER, 20 Rue Terrain l'Avion Ze Bureau2, Local l'Eperon 97435 St Gilles-Les Hauts. Les participants au jeu peuvent obtenir, sur simple demande écrite jointe le remboursement du timbre sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Il sera également accessible sur la page d'accueil du jeu à l'adresse web suivante : www.weldom-bricobonus.re

Article 13 - Informations générales

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du Jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Article 14 – Loi applicable et son interprétation

Si une ou plusieurs stipulations du Règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Fait à Saint-Paul, le 11/06/2026